



En réponse à la précarisation dans le secteur de l'animation...

Le CNEA veut baisser les salaires !

Le CNEA, syndicat employeur du secteur associatif, projette de diminuer les salaires dans une logique comparable à celle du MEDEF.

Profitant de la demande de l'Union Syndicale Solidaires et de la CGT de travailler sur la question des bas salaires qui avoisinent le SMIC dans notre secteur d'activité, le CNEA propose de signer **un nouvel avenant qui précarise encore plus** les salarié-e-s des associations :

Le CNEA veut une double valeur de points :

La valeur V1 concernerait juste le premier groupe (245 points)

La valeur V2 s'appliquerait sur le delta entre les points du premier groupe et le coefficient du/de la salarié-e mais elle concernerait aussi les points d'ancienneté. Elle serait en principe inférieure à V1.

Le CNEA veut supprimer le déroulement de carrière :

A l'origine les salariés voyaient augmenter tous les ans leur nombre de points d'ancienneté de 4 pts en moyenne. Le déroulement de carrière avait entraîné une augmentation de l'ancienneté équivalente à 4 points tous les deux ans et un rattrapage des points manquants après plusieurs années de présence. Le CNEA propose de maintenir l'ancienneté à 4 points tous les deux ans.

Le CNEA veut geler la valeur du point :

Dans l'avenant proposé la valeur du point serait égale à celle actuelle soit 6,32 € au premier janvier 2022. A la négociation annuelle de juin, le CNEA a accordé 0 augmentation pour 2021 !

Le CNEA veut instaurer des primes au mérite :

Tous les quatre ans un entretien obligatoire permettrait de regarder l'évolution du/de la salarié-e en termes de compétence et une prime pourrait lui être versée. Ces entretiens professionnels existent déjà mais ne sont pas effectués par tous les employeurs bien qu'ils soient obligatoires et ceux proposés par le CNEA n'apportent rien de plus.

Pour les salarié-e-s du secteur associatif le « jour d'après » risque d'être pire que le jour d'avant, et pourtant le rapport de branche dénonce leur précarité.

La CGT et l'Union Syndicale Solidaires proposent d'autres solutions exposées ci-dessous dans un tableau comparant nos propositions syndicales au projet du CNEA.

RUBRIQUE	Le jour d'avant ou la convention collective actuelle	Le jour d'après ou l'avenant proposé par le CNEA	Les propositions des syndicats FERC CGT et SUD- SOLIDAIRES
Ancienneté	4 points tous les deux ans	4 points tous les deux ans	4 points tous les ans
Évolution professionnelle / Déroulement de carrière	Progression par période équivalente à 4 points par an	DANGER suppression	Remplacement par une meilleure valorisation de l'ancienneté
Primes au mérite	La convention n'interdit pas l'employeur de donner des primes	Aucune obligation. DANGER traitement différencié de salariés	Contre le système de prime au mérite
Double valeur de points	Une seule valeur	Deux valeurs de points DANGER perte de pouvoir d'achat	Contre la double valeur de points
Valeur du point au 1er janv. 2022	6,32 €	6,32 € pour V1 et V2 MISERE	6,50 €
Groupe A	245 points	245 points MISERE	Suppression du groupe A positionné sur le groupe B à 275 points
Coefficients en points des groupes	Voir grille convention (départ à 245)	Inchangé	Augmentation de 20 points pour les grilles de B à E

Les salarié-e-s du secteur associatif qui subissent déjà des conditions de travail parfois déplorables car souvent confrontés au temps partiel, à des horaires compliqués, au manque de formation, à des publics difficiles, au manque de moyens, **ne peuvent pas accepter la politique du CNEA consistant à baisser leur salaire. Nous appelons les autres syndicats représentatifs de la branche, FO, CFDT, UNSA, à nous rejoindre et à dénoncer ce projet d'avenant.**

La CGT et SUD-SOLIDAIRES appellent tous les salariés à dénoncer la politique du CNEA auprès de leurs employeurs respectifs et de tous les administrateurs du CNEA afin d'**engager le débat de la juste revalorisation des salaires** de la branche animation.

La CGT et SUD-SOLIDAIRES invitent les salarié-e-s du secteur associatif à participer à la journée nationale de grève du 16 juin 2020 contre la politique de régression sociale !

Les métiers de l'Animation sont de vrais métiers. Les professionnels du secteur de l'animation demandent plus de considération et de reconnaissance. Ils exigent de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail, de meilleurs taux d'encadrement, plus de moyens et de capacité d'accueil. Ils demandent que l'Etat et les collectivités freinent leur dérive libérale et notamment la précarisation de nos contrats en investissant financièrement massivement dans notre secteur. Le CDI à temps plein doit redevenir la norme ! Ils demandent au CNEA d'arrêter d'accompagner ces politiques destructrices et de faire preuve de plus de créativité, de combativité et de résistance. Ils demandent aux syndicats plus de **solidarité**.